

ÉRIC LÉONARD

TRANSFORMATIONS ET REPRODUCTION D'UN SYSTÈME AGRAIRE PIONNIER EN CÔTE D'IVOIRE

Après la forêt, quelle agriculture ? ⁽¹⁾

INTRODUCTION. FORÊT TROPICALE, RENTE ÉCOLOGIQUE ET CYCLES CACAOYERS

Le « miracle économique » ivoirien des années 1960 à 1980 s'est largement construit sur la consommation d'une rente écologique tirée des exportations de trois produits dont l'existence est liée à l'exploitation de la forêt tropicale : le bois, le café et, de façon de plus en plus dominante, le cacao. Ces trois secteurs ont fourni entre la moitié et les deux tiers des exportations du pays et ont constitué jusqu'à 30 % de son PIB. Ils ont, via les prélèvements directs et indirects, joué un rôle essentiel dans le financement du secteur public, celui du budget spécial d'investissement de l'État en particulier, et dans le fonctionnement du système politique ivoirien (Léonard et Ibo 1994). Les productions de café et de cacao concernaient, en 1988, 700 000 exploitations agricoles, soit 4,8 millions de personnes (presque 40 % de la population totale) auxquelles il convient d'ajouter une part importante de la population des villes de province (Losch 1994).

La « mise en valeur » du milieu forestier s'est surtout faite par le développement de fronts pionniers dont le plus important s'est mis en place dans le quart sud-ouest du pays au début des années 1970 et se trouve depuis quelques années en voie de saturation. La forêt ivoirienne, qui représentait près de 16 millions d'hectares au début du siècle et encore 12 millions à l'Indépendance, a depuis subi une dégradation rapide : 6 millions d'hectares en 1975, 3,2 millions en 1981 et moins de 2 millions

1. Cet article reprend des thèmes développés dans trois travaux précédents : Léonard 1994 ; Léonard et Oswald 1993 ; Chauveau et Léonard 1995.

en 1992. Jusqu'à 500 000 hectares de forêt étaient défrichés annuellement à la fin des années 1970. Dans le sud-ouest, ce sont 2 millions d'hectares (80 % de la surface totale) qui ont été défrichés en 20 ans, les forêts résiduelles correspondant aux massifs classés par l'État, par ailleurs largement dégradés, qui sont aujourd'hui sévèrement protégés à l'instigation récente des bailleurs de fonds.

La région sud-ouest représente un cas original dans la mesure où l'immigration de centaines de milliers de paysans, originaires de toutes les régions de Côte d'Ivoire et de presque tous les pays d'Afrique de l'Ouest, et la colonisation agricole ont eu pour objet une seule culture et un seul type d'exploitation agricole : la plantation cacaoyère. Elles ont abouti à la construction d'une société pluriethnique dont la cacaoculture a constitué le principal axe de structuration et la source presque exclusive de revenus monétaires.

Pour comprendre les conditions de mise en place et d'évolution de ce front pionnier, il faut se référer aux spécificités de la culture et de l'économie du cacao (Ruf 1991 et 1993). La cacaoculture est une activité qui ne s'est développée que sur des forêts tropicales vierges et grâce à un afflux massif de migrants. Ce sont les deux composantes de base des booms cacaoyers qu'ont connu, depuis la fin du XIX^e siècle, la région de Bahía au Brésil, puis le Ghana entre 1900 et 1950, la Côte d'Ivoire depuis 1950 et, plus récemment, l'Indonésie. Ces booms ont toujours été suivis de récessions provoquées par des problèmes agro-écologiques (diminution de la fertilité et de l'eau disponible, multiplication des plantes adventices et des parasites du cacaoyer), par le processus naturel de vieillissement des plantations (qui implique une réduction des rendements à travail d'entretien égal) et par des problèmes sociaux (vieillissement des planteurs dont la force de travail décline, accroissement des coûts d'accès au foncier et apparition de rentes foncières, définition des droits d'héritages etc. : Ruf 1991 et 1993). Ces facteurs expliquent pourquoi aucune société agraire n'est parvenue jusqu'à présent à surmonter les difficultés techniques, économiques et sociales que pose le renouvellement des plantations au terme du cycle de vie des planteurs et de leur verger.

Ces cycles boom-récession de 25-30 ans, liés à des phénomènes de colonisation foncière rapide induisent des fluctuations cycliques, sur des périodes équivalentes, des cours mondiaux du cacao : un boom cacaoyer dans un pays donné est généralement suivi, avec un décalage de 15 à 20 ans, d'une offre excédentaire entraînant une baisse du prix mondial (Ruf 1993). Celle-ci intervient au moment où les producteurs responsables de cette offre voient leurs coûts de production augmenter et elle précipite la récession. Il s'agit de la principale explication aux phénomènes de délocalisation des plantations et des bassins de production

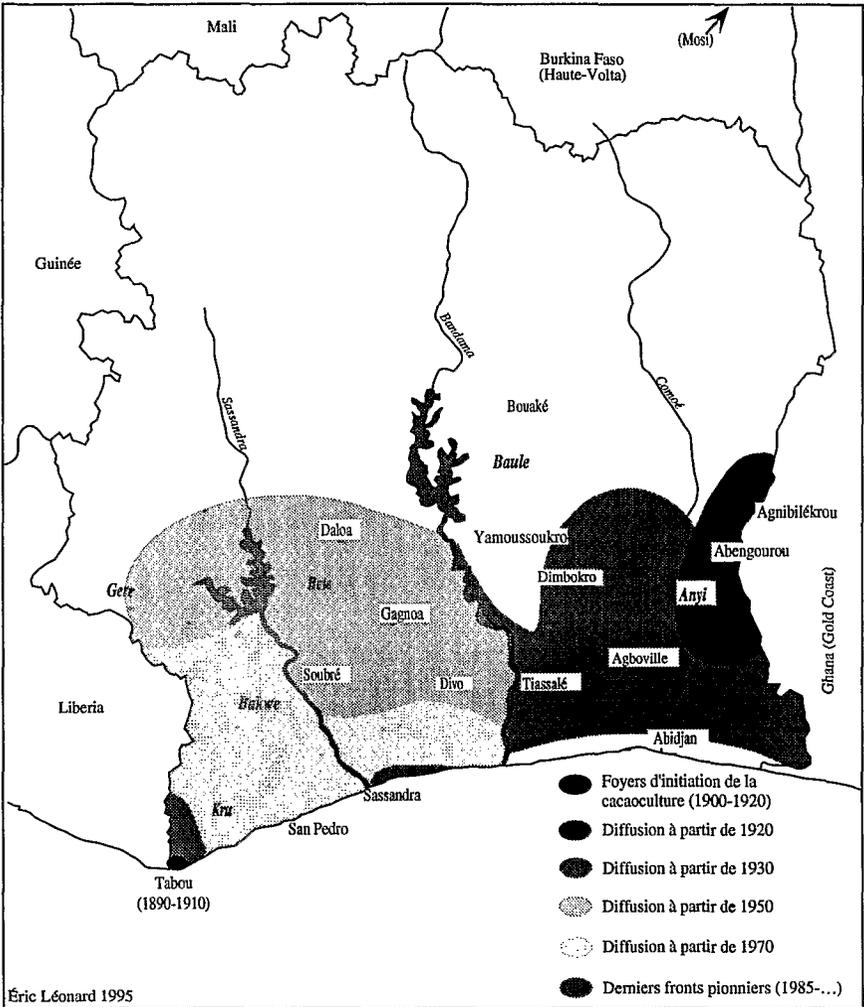


Figure 1
Diffusion de la cacao-culture en Côte d'Ivoire, 1900-1995

cacaoyère que l'on a pu observer d'une région vers une autre, d'un pays à l'autre ou d'un continent à l'autre, dont le sud-ouest ivoirien a bénéficié depuis 20 ans (Fig. 1).

Ces conditions postulent la faillite du « modèle » ivoirien reposant sur l'exploitation de la rente forestière. Divers auteurs prédisent depuis une dizaine d'années une crise cacaoyère et la diminution de la production nationale. Or, en 1993/94, la Côte d'Ivoire a produit plus de cacao que jamais et la production du pays se maintient autour de 750 000 tonnes depuis une demi-douzaine d'années, malgré l'effondrement des cours mondiaux et une baisse de 60 % du prix intérieur. Une explication à cette remarquable constance réside sans doute dans la sous-estimation des réserves forestières en arrière des fronts pionniers, mais elle ne doit pas occulter l'importance des ajustements sociaux et techniques au nouveau contexte écologique et social. Dans cette perspective, le front pionnier du sud-ouest constitue un objet d'étude particulièrement intéressant, car il est le premier à évoluer sans cette soupape de sécurité que constituaient jusqu'alors, pour les planteurs des anciens bassins cacaoyers, les forêts situées plus à l'ouest.

RAPPEL SUR LES PROCESSUS HISTORIQUES DE DIFFUSION DE LA CACAOCULTURE

Colonisation et division interrégionale du travail

Un rappel historique est nécessaire pour comprendre les conditions d'expansion des fronts pionniers au lendemain de l'Indépendance. Les cultures de cacao puis de café ont connu une première diffusion massive dans le sud-est ivoirien (pays anyi) à partir des années 1920, ce que l'administration coloniale a interprété comme une démonstration de la plus grande aptitude du groupe culturel akan à s'intégrer aux circuits de l'économie capitaliste, par opposition aux ethnies de l'ouest (Kru, Bete, Bakwe, Gere) plus arriérées et réfractaires à l'œuvre de civilisation. En fait, c'est dans l'extrême sud-ouest, près de Tabou, qu'à la fin du XIX^e siècle ont été créées les premières plantations cacaoyères et caféières. Il s'agissait pour les lignages kru, intégrés de longue date aux réseaux du commerce de traite, des esclaves d'abord, puis de l'huile de palme et du caoutchouc sauvage, d'une reconversion en réponse à la dépression du marché international de ces deux derniers produits. L'établissement du pouvoir colonial a bloqué cette amorce d'agriculture de plantation en coupant les producteurs de leur débouché libérien, puis en évinçant les maisons de traite et les compagnies de navigation allemandes qui étaient les principaux agents du commerce local (Chauveau 1994).

La concentration du dispositif administratif et commercial dans le sud-est de la colonie a scellé l'enclavement de l'ouest forestier, alors que

le décollage économique du pays anyi justifiait, *a posteriori*, ce choix stratégique. La colonisation a induit un processus de décapitalisation et de déstructuration sociale dans les ethnies de l'ouest : évincés par les maisons de commerce françaises et leurs auxiliaires africains (sénégalais, sierra-léonais, n'zima) puis libanais des fonctions d'intermédiaires qu'ils jouaient dans le commerce de relais précolonial, les chefs de lignages kru ont rapidement perdu le contrôle de la force de travail cadets sociaux, qui trouvaient sur les navires européens ou dans les centres commerciaux de Basse-Côte des moyens d'émancipation sociale rapide.

Ces bases d'un développement inégal ont été renforcées par les mesures coercitives imposant un schéma de division du travail entre, d'une part les régions de l'est et du sud-est, foyer privilégié de développement d'une agriculture commerciale, et d'autre part le nord et l'ouest forestier, voués à fournir la main-d'œuvre nécessaire à l'entreprise coloniale. C'est dans ces deux régions que les réquisitions de travailleurs ont été les plus massives, encourageant l'exode des forces vives vers les foyers de développement de la Basse-Côte et stimulant l'essor d'une économie de plantation indigène en pays akan ou dans la Gold Coast voisine. Cet exode rural a contribué à maintenir à un niveau très bas la densité de population déjà faible dans l'ensemble du sud-ouest. Ces conditions (destruction des bases d'accumulation de l'époque précoloniale, incapacité à mobiliser la main-d'œuvre familiale, enclavement empêchant l'évacuation des produits) y ont bloqué toute velléité de développement endogène d'une agriculture commerciale. La faible cohésion des sociétés villageoises, liée à l'affaiblissement du pouvoir des aînés, et l'absence de capitalisation se sont conjuguées pour y créer les conditions d'une cession laxiste de l'usage des terres coutumières, dès lors que le désenclavement a permis l'arrivée massive de migrants. Cette faiblesse s'est traduite également par une position marginale des représentants de l'ouest dans le mouvement nationaliste ivoirien et dans le complexe socio-politique qui accède au pouvoir après 1960 (Chauveau et Léonard 1995).

A l'opposé, certains groupes acquièrent à cette époque une position dominante dans le jeu des recompositions sociales qui accompagne le développement de l'agriculture de plantation. Si une bourgeoisie agraire se développe en pays anyi (Gastellu 1989), ses stratégies de sortie précoce de l'agriculture (vers l'administration et les activités urbaines) et ses revendications régionalistes contribuent à la marginaliser dans les dynamiques de colonisation foncière et dans le mouvement nationaliste. Les Baule du centre de la Côte d'Ivoire deviennent en revanche les principaux propagateurs des cultures de café et de cacao. D'abord manœuvres sur les plantations anyi, ils ont progressivement négocié leur accès aux terres avant d'étendre la culture du cacao aux marges forestières de leur

région d'origine. La diffusion de la caféiculture à partir de 1930 leur a par ailleurs donné une base d'accumulation « endogène », sans avoir à recourir aux migrations de travail et l'abolition des travaux forcés après la seconde guerre mondiale leur a permis d'accéder à l'énorme volant de main-d'œuvre des savanes du « V » baule. Enfin, une classe de grands planteurs baule, dont Félix Houphouët Boigny est la figure de proue, a progressivement émergé, jouant un rôle leader dans le mouvement indépendantiste (Chauveau et Léonard 1995).

« Miracle économique » et gestion étatique de la rente forestière

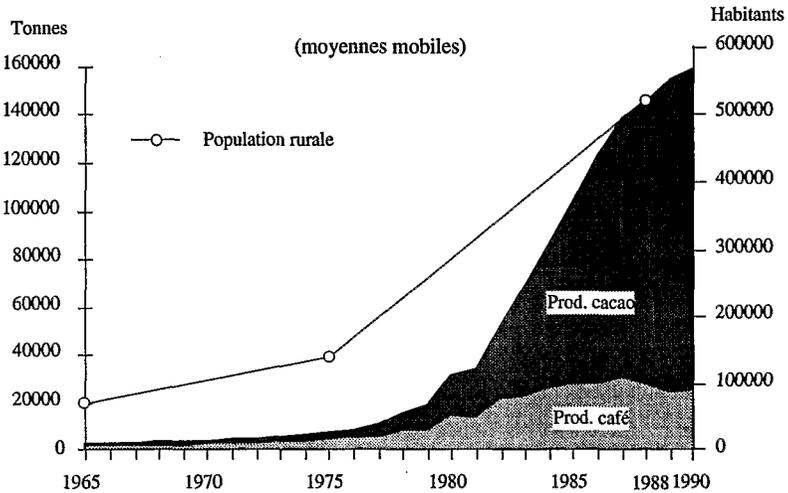
À partir de l'Indépendance, le système économique et politique ivoirien se structure autour de l'exploitation et de la gestion centralisée de la rente tirée des espaces forestiers de l'ouest et du sud-ouest (Léonard et Ibo 1994). L'État définit un cadre institutionnel réglementant le fonctionnement des filières exportatrices de bois, de café et cacao, qui débouche sur l'éviction du monde paysan des postes les plus rémunérateurs, ceux de la mise en marché et de la valorisation des produits. Un système d'agrément des opérateurs est mis en place, qui concerne toutes les fonctions de commercialisation du café et du cacao ainsi que l'ensemble des opérations de la filière bois, de la production à l'exportation (2). L'État fixe les quotas d'activité de ces opérateurs ainsi que les barèmes de répartition du produit des filières café et cacao. Ce système va servir d'outil de financement des réseaux clientélistes tissés par l'État et le parti unique, le PDCI-RDA. Outre l'accroissement régulier de ses revenus tirés des produits d'exportation, la colonisation agricole permet également à l'État-parti d'étendre son assise dans les régions de l'ouest qui ne lui étaient pas acquises : en l'absence de code foncier, les migrants constituent un électorat captif pour le pouvoir.

Pour les paysans, la rente forestière n'est accessible qu'à travers le potentiel agronomique de la forêt, en la brûlant pour y planter du café et du cacao. Au demeurant, l'État s'emploie à stimuler les dynamiques de colonisation foncière : des infrastructures sont mises en place pour désenclaver les forêts de l'ouest dont l'administration garantit le libre accès (lancement du slogan « la terre appartient à celui qui la met en valeur », pressions sur les populations autochtones pour qu'elles facilitent l'installation des migrants), une politique libérale de déclassements ou un laissé-faire bienveillant vis-à-vis des implantations illégales sont prati-

2. On comptait à la fin des années 1980 une trentaine d'exportateurs agréés de café et de cacao, alors que cinq sociétés seulement intervenaient de façon significative sur le marché (Losch 1994), et pas moins de 750 personnes enregistrées comme exploitants forestiers, quand 50 seulement disposaient de l'équipement indispensable (d'Antona 1992).

qués jusqu'à une date récente au niveau des forêts de l'État. Parallèlement, les migrations de travailleurs soudaniens (Maliens, Guinéens, Voltaïques) sont encouragées et leur incorporation à la nation facilitée (allocation du droit de vote, naturalisation sur demande). Enfin, la réglementation des filières café et cacao garantit aux planteurs des prix qui connaîtront une hausse régulière jusqu'au milieu des années 1980. Car ce cadre institutionnel est dressé alors que les trente glorieuses des économies occidentales puis le premier choc pétrolier entraînent une progression régulière du cours des matières premières, stimulant les injections de capital par le négoce international. Aux ingrédients de base de tout boom cacaoyer, la forte disponibilité en terres forestières et en main-d'œuvre immigrée (Ruf 1993), s'ajoutent donc des facteurs d'ordre politique et économique qui vont encourager une exploitation minière, de plus en plus rapide, de la rente forestière par le développement des fronts pionniers (Fig. 2).

Si la dynamique de colonisation agricole implique des représentants de toutes les régions de l'ouest africain, la trilogie Baule / migrants d'origine soudanienne (à dominante Mosi du Burkina Faso) / autochtones (en particulier Bete et Bakwe) marque son déroulement. Dans la région sud-ouest, ces trois groupes représentent près de 80 % de la population totale, avec une nette prédominance des deux premiers qui se partagent à part



Sources : CSSPPA et recensements administratifs

Figure 2
Évolution des productions de café et de cacao
et de la population rurale dans le sud-ouest ivoirien 1965-1990

égale 70 % des effectifs. Si initialement le partage des rôles a été très net entre les autochtones d'une part, bailleurs de forêt et spectateurs de leur propre marginalisation, les Baule d'autre part, colons agricoles et planteurs de cacao, et les Burkinabé enfin, pourvoyeurs de main-d'œuvre aux autres groupes, l'accumulation permise par la cacaoculture et l'épuisement concomitant de la rente forestière vont progressivement conduire à une redistribution des cartes et au repositionnement de ces groupes dans les processus de différenciation sociale (Chauveau et Léonard 1995).

MISE EN PLACE ET EXPANSION DES FRONTS PIONNIERS : L'ÉCHANGE TERRE-TRAVAIL ET LES BASES DE LA DIFFÉRENCIATION PAYSANNE

Compte tenu du faible niveau du capital technique mis en œuvre (haches, machettes, houes... et fèves de cacao), le développement des exploitations sur les fronts pionniers va surtout dépendre de l'accès aux terres forestières et à la main-d'œuvre migrante. Terre et travail participent de marchés étroitement imbriqués, où les termes de l'échange varient considérablement selon le groupe socioculturel auquel se rattache chaque colon agricole. Autochtones, Baule et Burkinabé définissent ainsi autant de pôles différenciés dans le processus historique de formation et d'évolution des exploitations cacaoyères : ils constituent des idéal-types historiques sur lesquels nous centrerons notre analyse pour en simplifier le propos.

Un accès différencié aux facteurs de production

Dans la région Sud-Ouest, le processus de colonisation foncière s'amorce à la fin des années 1960 à l'initiative d'un nombre limité de pionniers d'ethnie baule. Ceux-ci ont obtenu des autochtones bakwe la cession de surfaces considérables de forêt (parfois plus d'une centaine de km²), le plus souvent à l'extrême périphérie des terroirs villageois, contre un paiement symbolique (Léna 1979, Lesourd 1982, Schwartz 1993). A cette occasion, ces pionniers ont largement bénéficié de l'appui des autorités administratives qui pesèrent de tout leur poids pour faciliter leur installation. Les forêts initialement cédées par les Bakwe étaient des territoires de chasse et aucun droit n'y prévalait qui ne fût exercé par l'ensemble de la société villageoise. Rapidement cependant, les cessions se sont monétarisées et ont concerné des terrains de plus en plus proches, incorporés au patrimoine des différents lignages. Ces ventes ont pour l'essentiel procédé de démarches individuelles, en contradiction formelle avec les règles de contrôle exercé à l'échelle de groupes sociaux élargis. Il faut y voir la conséquence d'une très faible cohésion sociale, amorcée dès l'époque coloniale et aggravée par l'intégration d'un nombre crois-

sant de membres de la communauté villageoise à la société urbaine. L'installation des allochtones ne pouvant être remise en question du fait des pressions administratives, les membres de chaque lignage ont tenté de tirer un parti individuel des arrivées de migrants. Une course à l'appropriation des terres s'est ainsi développée entre les Bakwe, qui a rendu impossible la création d'une rente foncière.

Au cours de cette phase d'initiation du front pionnier, les terres forestières, sans être gratuites et également accessibles à tous, étaient suffisamment abondantes pour que chaque colon, même sans capital de départ, ait à terme la possibilité de créer sa propre plantation. C'est la force de travail qui a constitué le facteur limitant du développement des exploitations. Si certains planteurs cumulateurs, qui avaient déjà créé une exploitation dans les anciennes zones cacaoyères, ont pu s'appuyer sur des revenus réguliers pour employer des salariés, l'accès à la main-d'œuvre s'est généralement effectué sur la base d'un échange de forêt contre du travail. En période de faible coût de la terre, cette formule était d'autant moins onéreuse qu'elle contribuait à créer des rapports clientélistes entre les nouveaux arrivés et le tuteur qui leur cédait un lopin après les avoir employés. L'échange de forêt contre du travail a conditionné évidemment le rythme d'accumulation de chaque planteur à sa capacité à étendre son contrôle sur la forêt encore disponible. Des stratégies d'expansion foncière, visant à l'acquisition de très grandes surfaces, dont la majorité était rétrocédée à la main-d'œuvre, ont ainsi été mises en œuvre par les pionniers et reproduites, à leur échelle, par les nouvelles vagues de migrants, donnant lieu à une véritable course à la forêt (Léna 1979, Lesourd 1988) (3).

L'accumulation d'un capital foncier a donc constitué une condition d'accès à la main-d'œuvre migrante. Condition nécessaire mais pas suffisante, comme l'attestent les difficultés des autochtones à capter cette force de travail malgré les immenses superficies dont ils étaient dépositaires. L'accès à la main-d'œuvre s'est généralement effectué à travers des réseaux ethniques liant les pionniers à leur société d'origine, qui leur permettaient de contrôler et de canaliser les flux migratoires. Une fois assuré son contrôle sur un espace forestier, le pionnier baule faisait appel à des membres de sa famille élargie auxquels une portion de forêt était ensuite cédée. Si la durée de travail sur l'exploitation du tuteur excédait rarement quelques mois, le nouvel arrivé demeurait ensuite redevable de services ponctuels en travail à la demande de celui-ci. Le pionnier reconstituait ainsi autour de lui une structure et des rapports sociaux simi-

3. Les premiers Baule installés sur le front pionnier de Soubré ont ainsi acquis des domaines pouvant dépasser 2 000 ha. Aujourd'hui, leurs plantations n'excèdent pourtant jamais le dixième de cette surface.

laire à ceux qui prévalaient dans son village d'origine, s'arrogeant, en lieu et place de l'autochtone, le statut de « maître de la terre ». En plus de la rente différentielle-forêt, les pionniers ont donc eu accès à une rente en travail que leur conférait leur statut de premiers arrivés. Ce schéma d'installation a été reproduit en cascade, et à son échelle, par chaque planteur.

Il est évident qu'à chaque étape, le coût relatif de l'installation, exprimé par la valeur en journées de travail de chaque hectare de forêt obtenu, s'accroissait. Pour les pionniers, dépositaires de centaines d'hectares, le contrôle absolu de ces surfaces était rendu difficile par le développement de la course à la forêt. La rétrocession d'une part importante de ces terres fut rapide. A mesure que la taille des lopins diminuait cependant, le contrôle exercé par le colon sur sa forêt devenait plus aisé et, à service en travail égal, la taille des portions cédées à sa main-d'œuvre s'amenuisait.

Les Burkinabé ont suivi un processus d'installation similaire dans sa forme, mais ont bénéficié de conditions d'accès à la terre beaucoup moins favorables. Leur migration de colonisation a, en effet, généralement succédé à une première étape de travail salarié et d'apprentissage, effectuée dans la région ou, plus fréquemment, dans d'anciennes zones de cacaoculture. Ils ont formé une deuxième vague migratoire et se sont installés plus tardivement sur la frontière agricole, dans une phase de renchérissement de la terre. À la différence des Baule, ils n'ont pas davantage bénéficié de l'appui des pouvoirs publics. Les autochtones ont ainsi mieux contrôlé leurs implantations en leur cédant des lopins de taille plus réduite et généralement plus proches de leurs villages. L'accès à la terre a été plus coûteux, d'abord parce qu'il reposait sur la vente de parcelles bien délimitées, un prix fixe étant attribué à chaque hectare de forêt, ensuite parce que l'installation à proximité des villages autochtones limitait les possibilités d'expansion des Burkinabé sur les réserves non encore attribuées et les soumettait aux redevances régulièrement exigées par les autochtones.

Au-delà des coûts plus élevés enregistrés par les Burkinabé dans l'accès à la terre, les mécanismes d'installation et de capture de la main-d'œuvre sont semblables à ceux observés chez les Baule. L'obtention d'une parcelle de forêt passe par un séjour chez un « grand frère » qui en fera lui-même l'acquisition auprès des autochtones. Mais la durée de ce séjour est ici beaucoup plus longue (fréquemment plusieurs années) et au cours de cette période le migrant ne reçoit qu'une rémunération symbolique pour son travail. Bien plus que les Baule, les planteurs burkinabé disposent de la sorte d'une main-d'œuvre semi-captive et bon marché, dont les services, ici encore, se perpétuent bien au-delà de son accès à la propriété foncière. Ce faible coût relatif du travail et sa faible mobi-

lité doivent être interprétés en fonction de la prégnance des mécanismes de contrôle social, plus forts en zone soudanienne, du différentiel de niveau de vie et dans le coût de reproduction de la force de travail qui existe entre les régions du centre de la Côte d'Ivoire et les pays soudano-sahéliens limitrophes.

S'il existe une grande différence de coût de reproduction de la force de travail entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso ou le Mali, cette différence est plus grande encore au détriment de la zone forestière ivoirienne. Le faible développement des plantations pérennes chez les autochtones bakwe est lié aux difficultés d'accès à la main-d'œuvre qui caractérisent ce groupe. Nous avons évoqué l'exode rural massif qui l'a touché dès l'époque coloniale. En revanche, les immenses réserves foncières dont disposaient les lignages bakwe au seuil des années 1970 auraient dû leur permettre d'orienter à leur profit le système d'échange terre-travail développé par les colons. Il n'en a rien été : les migrants bénéficiant d'un capital d'installation avaient la possibilité d'acheter une portion de forêt en jouant de la concurrence entre autochtones, et ceux qui ne disposaient pas d'un tel capital privilégiaient naturellement les filières « ethniques » d'accès à la terre, qui leur garantissaient une sécurité supérieure et une meilleure intégration, même s'ils étaient soumis à un prélèvement plus important de leur surtravail. Ce qu'il faut souligner dans ce processus, c'est que l'appropriation individuelle de la forêt par les membres des lignages autochtones ne s'est affirmée qu'à travers sa vente (Dozon 1985) et que le passage à un régime de propriété privée n'a de la sorte pas permis l'émergence d'une rente foncière, au moins tant que la phase pionnière s'est poursuivie (4).

La faible capacité des autochtones à maîtriser l'accès des migrants au foncier s'est traduite par l'impossibilité de fixer une main-d'œuvre bon marché. Déjà privés de la force de travail de leurs enfants, dont les stratégies étaient exclusivement orientées vers le milieu urbain, les Bakwe n'ont souvent eu accès à la main-d'œuvre allochtone qu'à travers des contrats salariés de courte durée (journaliers ou à la tâche), beaucoup plus coûteux, qui devaient être financés par de nouvelles ventes de forêt. Des trois grands groupes sociaux en concurrence pour le contrôle des ressources, les autochtones ont disposé d'un rapport Travail capté / Foncier cédé, qui était de loin le plus faible (Fig. 3). Le recours exclu-

4. Il convient de nuancer la portée de ce phénomène. Il a existé un lien mécanique entre la densité initiale de population autochtone et le contrôle exercé par celle-ci sur son patrimoine foncier. Dans la région Centre-Ouest, étape précédente du cycle cacaoyer pionnier, les flux migratoires furent moins intenses et les autochtones eurent généralement une meilleure maîtrise du processus de colonisation foncière.

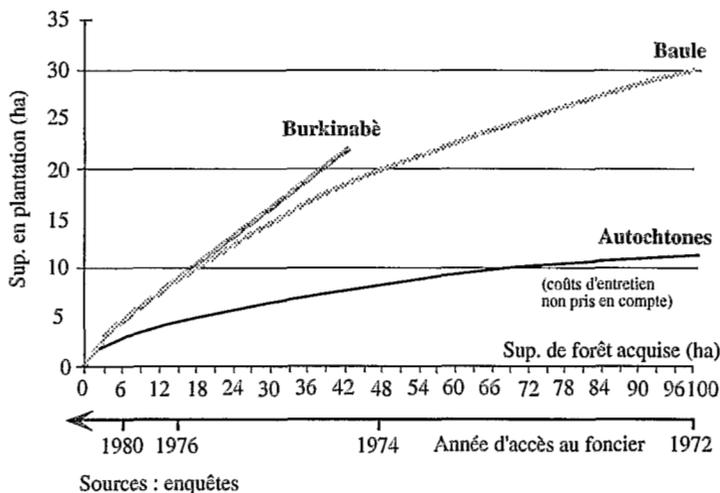


Figure 3
Relation entre la surface acquise et la surface plantée
en fonction de la date d'installation et des modalités d'échange
foncier-travail sur le front pionnier du sud-ouest

sif à des contrats salariés de courte durée avait pour autre conséquence d'empêcher la constitution d'une clientèle débouchant sur des services réguliers en travail, comme ont pu le faire les Baule et les Burkinabè. Si la perception de petites redevances en argent ou en produits s'est perpétuée, notamment aux dépens des Burkinabè, elle ne peut être assimilée à la création d'une rente foncière et n'a pas permis d'atténuer les difficultés des autochtones à accéder à la main-d'œuvre.

Système de production pionnier et reproduction des exploitations agricoles

Si les performances économiques des Baule au cours de la phase pionnière reposent largement sur leur stratégie d'expansion foncière, elles trouvent également leur origine dans la mise en œuvre d'un système de production spécifique et de techniques agricoles rodées au cours des différentes étapes qui ont jalonné le parcours migratoire des planteurs baule. Ce système de production a ensuite été adopté par l'ensemble des colons, toutes origines confondues, ainsi que par certains secteurs des sociétés autochtones.

Le système de culture baule, associant cultures vivrières (igname, bananiers) et plants de cacao, se caractérise par sa très forte productivité. Sur une parcelle fraîchement défrichée (par brûlis, pour tuer les

arbres sans avoir à les abattre), des buttes sont aménagées, dans lesquelles sont plantés l'igname et le cacao aux premières pluies, puis de la banane et du manioc deux à trois mois plus tard. La mise en place du cacao représente ainsi un coût limité dans la mesure où les cultures vivrières (igname la première année, puis banane plantain et manioc) rémunèrent une grande partie du travail de plantation en même temps qu'elles fournissent un ombrage qui permet d'étouffer rapidement la végétation adventice et de limiter les travaux d'entretien. La densité de semis du cacao, initialement très élevée (3 500 à 4 000 fèves à l'hectare), toujours dans le souci de maximiser la productivité du travail d'entretien, est alors progressivement réduite par éclaircissement, passant à 1 500-2 000 pieds au moment de l'entrée en production. Un travailleur peut ainsi planter 1 ha de cacaoyers chaque année, en assurant son approvisionnement en vivrier et la commercialisation d'un surplus significatif (5).

La productivité du travail permise par ce système de culture, le maintien de prix du cacao rémunérateurs jusqu'à la fin des années 80 et la fonction de « marqueur » de l'espace des plantations pérennes ont souvent motivé les migrants à étendre celles-ci à l'ensemble du foncier disponible. Leur système de production reposait sur le défrichage annuel d'une nouvelle parcelle, jusqu'à l'épuisement des réserves forestières. Cette stratégie se reflète aujourd'hui dans la configuration des terroirs colonisés par les migrants baule, où les vergers cacaoyers peuvent occuper jusqu'à 90 % de la surface totale et les cultures vivrières sont reléguées aux espaces impropres au cacao (sols pierreux, bas-fonds humides), généralement trop réduits pour garantir l'autosuffisance.

Ces performances économiques reposent largement sur l'exploitation d'une rente différentielle aux composantes multiples (forte fertilité grâce au brûlis de la biomasse forestière, faible incidence des adventices et des parasites, forte disponibilité en eau) liée au milieu forestier (Ruf 1987). Avec l'épuisement des réserves forestières, la productivité du travail paysan décroît, d'une part parce qu'il devient nécessaire de dissocier les cultures vivrières de celle du cacao, d'autre part parce que cette rente différentielle se dissout avec, notamment, le développement d'une végétation adventice et de parasites spécifiques du cacaoyer. Enfin, le coût du travail s'accroît dans la mesure où l'échange forêt-travail devient impossible. La frontière agricole représente en ce sens un optimum géographique quant à la productivité des facteurs de production et la rentabilité du capital. Pour maintenir ce taux de rentabilité, à défaut d'avoir accès à des placements plus rémunérateurs (dont la réglementation

5. Ruf (1988) fait état d'un rythme moyen d'extension des plantations de 1,66 ha par an sur les exploitations baule du centre-ouest et Léna (1979) a observé une croissance moyenne de 2,89 ha par an chez les planteurs cumulateurs du front pionnier de Soubré.

tion des filières les exclut), les planteurs devaient suivre la progression du front pionnier. Cette logique est à l'origine d'une classe de planteurs cumulateurs, généralement Baule, qui ont suivi la progression historique des bassins de production cacaoyère (Boucle du Cacao, Centre-Ouest, Sud-Ouest : Affou et Tano 1992, Léna 1979, Ruf 1988).

En arrière du front pionnier, après la phase d'expansion foncière et de marquage du sol, extensive par nature, le renchérissement du travail freine le passage à des systèmes de production plus intensifs. L'entretien des plantations repose sur des itinéraires extensifs, faisant un appel limité aux intrants et privilégiant la productivité du travail au détriment des performances agronomiques. Dans ces conditions, les niveaux de production se dégradent progressivement sous l'effet du vieillissement des arbres et de l'incidence croissante des parasites. Au terme du cycle de vie des planteurs, plutôt que de prendre en charge un verger sénescant, où la productivité du travail est devenue faible, ou de se lancer dans une opération coûteuse de replantation, leurs successeurs ont eu tendance à se déplacer vers de nouvelles terres forestières, porteuses de rente différentielle, et à entamer un nouveau cycle pionnier. La migration a ainsi constitué le mode de reproduction obligé des exploitations cacaoyères.

Par ailleurs, le système pionnier a souvent débouché sur des stratégies d'extraversion (forte scolarisation, constructions en ville ou dans le village d'origine) qui limitaient les investissements productifs et hypothéquaient le contrôle ultérieur sur la main-d'œuvre familiale (Chaléard 1993, Lesourd 1988). Largement pratiquées par les pionniers baule et par les autochtones, ces stratégies de sortie de l'agriculture l'ont été beaucoup moins par les planteurs burkinabé. Si elles se sont avérées économiquement fondées tant que la croissance des activités urbaines et de l'appareil administratif s'est poursuivie, elles ont lourdement pesé sur la trésorerie des exploitations dès que la crise et les plans d'ajustement structurel en ont réduit la rentabilité sociale.

BLOCAGES ÉCOLOGIQUES ET CRISE DU SYSTÈME DE PRODUCTION PIONNIER

Un nouvel environnement écologique, économique et social

L'épuisement des derniers massifs forestiers au cours des années 1980 a remis en question le fonctionnement de ce système agraire. La forêt a laissé la place à deux formations végétales à tendance mono-spécifique qui occupent désormais la quasi-totalité de l'espace : les plantations cacaoyères et les friches jeunes, de moins de cinq ans, occupées par un fourré dense de *Chromolaena odorata*, un arbuste inconnu il y a une vingtaine d'années qui a depuis envahi l'ensemble de la zone forestière et pose de lourdes contraintes aux activités agricoles, notamment dans

les travaux de désherbage. Ces friches sont contrôlées en majorité par les aînés de lignages autochtones qui, par manque de main-d'œuvre, n'ont pu mettre en pratique le système de culture associant de façon systématique le cacao aux productions vivrières. Jusqu'à une date récente, en raison de leur mauvaise aptitude à la cacaoculture, elles étaient restées en marge d'un marché foncier orienté exclusivement vers les terres forestières, mais elles constituent virtuellement aujourd'hui les seuls terrains disponibles pour les cultures vivrières.

Ces transformations correspondent à la mise en place d'un milieu dont le potentiel agricole est sensiblement appauvri : moindre disponibilité en eau pour les cultures, liée à une baisse sensible de la pluviométrie depuis la période de déboisements intensifs et à la diminution de la capacité de rétention des sols soumis à la culture répétée ; baisse de la fertilité liée à celle de la biomasse du recrû ; plus forte incidence des adventices et des parasites. Elles se traduisent par une diminution considérable de la productivité du travail : par rapport à la phase pionnière, il faut fournir un investissement en travail, mais aussi en capital (aménagement des parcelles, intrants, charges salariales), beaucoup plus important pour obtenir un produit équivalent.

Parallèlement à ces transformations de l'environnement écologique, les planteurs voient leur environnement social et économique subir une dégradation similaire : à partir du milieu des années 1980, l'État se désengage des fonctions de régulation et d'intégration qu'il remplissait auparavant (fermeture des débouchés en ville et reprise en main, sous la pression des bailleurs de fonds, des forêts classées dont l'invasion avait jusqu'alors été tolérée). L'effondrement du cours mondial du cacao est venu couronner ce processus : entre 1988 et 1992, le prix bord-champ du café non décortiqué a été divisé par 4, celui du cacao par 2,7⁽⁶⁾. Le crédit s'est écroulé avec les financements accordés par les exportateurs de cacao et, à plusieurs reprises, en 1989 puis en 1993, les planteurs n'ont même pas pu écouler leur production.

Ils sont confrontés depuis 1989 à une crise de liquidité qui a sapé les bases de leur système de production. Le recrutement de main-d'œuvre, déjà affecté par l'épuisement des réserves forestières, n'a pas résisté au choc économique : une grande partie de la main-d'œuvre salariée, qui n'a pu être payée au plus fort de la crise, est partie ou, dans le cas des Burkinabé, s'est repliée sur les exploitations de même origine. Cette évolution renforce une tendance beaucoup plus lourde, qui correspond

6. Le prix du kg de café non décortiqué est passé de 200 à 50 F et souvent même à 25 F cfa à distance des principaux axes de communication. Celui du cacao a été officiellement réduit de 400 à 200 F, mais durant la campagne 92/93, les prix pratiqués par les «pisteurs» étaient proches de 150 F CFA.

au changement de statut des Burkinabé : ils sont devenus dans leur majorité propriétaires et tendent à concentrer la force de travail de leur communauté. Dissolution des rentes différentielles associées au milieu forestier, vieillissement des plantations et baisse tendancielle des rendements, raréfaction et renchérissement des sources de main-d'œuvre, forte baisse des prix se conjuguent donc pour entraîner une récession sans précédent.

Le système de production pionnier en crise

La première conséquence de la crise est donc la réduction sensible des niveaux de main-d'œuvre. Le nombre de salariés a baissé de presque 50 % et le métayage au tiers (*abusan*), qui permet au planteur de transférer sur sa main-d'œuvre une part proportionnelle du risque économique, est devenu le rapport de production dominant. Mais le nombre total de métayers a très peu augmenté et les contrats ont évolué en leur faveur, notamment par l'augmentation de la surface allouée et la fourniture de garanties en matière d'alimentation et de santé. Or les stratégies d'occupation de l'espace par les plantations pérennes ont conduit nombre d'exploitations à un déficit vivrier chronique, l'alimentation devenant parfois le principal facteur limitant de l'activité agricole. Aujourd'hui, l'autosuffisance est pour tous un souci prioritaire, auquel les planteurs cherchent à remédier par l'introduction de cultures vivrières d'ombrage, implantées sous les plantations (igname *cocoa-ase*, taro *macabo*), la location de friches aux autochtones et l'emploi d'une part croissante de la main-d'œuvre familiale à la production alimentaire.

La baisse du volume de main-d'œuvre, le report de la force de travail sur les cultures vivrières, la crise de liquidité, se traduisent par une forte diminution des soins accordés aux plantations. La consommation d'intrants a considérablement baissé lorsqu'elle n'a pas totalement disparu : dans la région de Méadji, le nombre de traitements insecticides est passé d'une moyenne de 1,9 en 1988, à moins de 1 en 1992 ; et l'année suivante, en raison de l'impossibilité de commercialiser la récolte intermédiaire, la majorité des planteurs a dû y renoncer. Entre 1988 et 1992, les rendements cacaoyers ont baissé de 20 à 50 %, dépassant rarement 400 kg/ha sur des vergers en pleine maturité (Léonard et Oswald 1993). Au total, les planteurs ont dû faire face à une baisse de 60 à 80 % de leurs revenus qui les a conduits à renoncer aux dépenses de scolarisation et de santé, à limiter les rations alimentaires, protéiques en particulier, et à différer les investissements de tous types. Il s'agit des éléments de base d'un processus cumulatif de décapitalisation (baisse de la productivité et de l'espérance de vie du verger), déjà expérimenté dans les anciennes régions cacaoyères, mais qui se produit cette fois en accéléré et sans cette soupape de sécurité que représentaient auparavant les forêts situées plus à l'ouest.

Pour autant, les cacaoyères ne sont pas abattues, la spécialisation héritée de la phase pionnière n'est pas remise en cause. De nombreux vergers sont cependant abandonnés dans l'attente d'un relèvement des prix, les entretiens sont suspendus et seule une récolte rapide est effectuée. Parallèlement se développe la pratique de « mise en garantie » de plantations cédées à titre temporaire (généralement deux à trois ans) contre une somme d'argent. Cette innovation sociale des temps de crise représente pour les planteurs en difficulté une alternative à l'abandon des parcelles qu'ils ne peuvent plus entretenir. Mais il ne s'agit souvent que d'un sursis car les vergers concernés sont généralement ceux dont le potentiel est le plus élevé, ce qui amène les planteurs à renoncer à une part importante de leurs revenus... au bénéfice des détenteurs d'un capital monétaire.

Actuellement les seules alternatives à la spirale, baisse des revenus cacaoyers-extensification-décapitalisation, résident dans l'appropriation de rentes à travers le contrôle de réserves foncières ou d'un capital monétaire, ou dans l'intensification (entendue au sens de l'accroissement de l'emploi d'un facteur de production, le travail ou le capital, par unité de surface) à un niveau de productivité beaucoup plus faible, ce qui suppose l'accès à des sources de main-d'œuvre, tant familiale que salariée, peu chère. La crise a entraîné des innovations techniques et sociales qui sont autant de réponses à la raréfaction des ressources de base du boom pionnier, la forêt et la main-d'œuvre, mais dont la diffusion bénéficie sélectivement à certains groupes. De nouveaux systèmes de production apparaissent, qui se caractérisent par un niveau de performances économiques moindre, mais également par une plus grande capacité d'adaptation aux transformations de l'environnement écologique, économique et social.

AJUSTEMENTS TECHNIQUES ET RECOMPOSITIONS SOCIALES : VERS UNE STABILISATION DU SYSTÈME AGRAIRE ?

Des adaptations techniques allant dans le sens d'une stabilisation des systèmes de culture

Des adaptations des systèmes de cultures, tant pérennes que vivrières, ont lieu alors que les friches à *Chromolaena odorata* tendent à constituer le principal substrat cultivable. L'évolution la plus marquante est que le recrû cesse d'être une pratique visant en priorité la destruction des adventices pour devenir un itinéraire destiné à restaurer la fertilité, grâce à une bonne gestion de *C. odorata*. L'appauvrissement des sols et le raccourcissement des cycles pluviométriques ont favorisé la diffusion de cultures vivrières ou de variétés de cycle court, comme le maïs, ou peu exigeantes, comme le manioc, qui sont peu valorisées commercia-

lement mais qui contribuent à renforcer la sécurité des exploitations. Ces cultures sont pratiquées avec des temps de recrû qui dépassent rarement deux ans et il n'est pas rare que deux ou trois cycles culturaux se succèdent avant de laisser une friche courte s'installer. Le maintien de la fertilité devient alors le principal facteur limitant. Les groupes sociaux concernés (les Burkinabé en particulier) y répondent par une évolution des techniques de sarclage (substitution du binage par un fauchage) qui vise à préserver le potentiel de recrû de *C. odorata* et à bloquer la diffusion des graminées savanicoles. Lorsque la durée de recrû devient inférieure à un an, cette pratique débouche même sur la suppression du brûlis lors de la préparation du terrain. Il s'agit d'une innovation de portée majeure s'agissant d'une agriculture qui repose traditionnellement sur le brûlis comme mode de fertilisation. Elle démontre que *C. odorata* est désormais gérée comme un facteur essentiel de stabilité du milieu cultivé.

Parallèlement les bas-fonds qui avaient été délaissés lors de la phase pionnière en raison de l'impossibilité d'y cultiver le cacao et de la pénibilité des travaux de mise en valeur sont exploités de plus en plus systématiquement. Ils représentent aujourd'hui le milieu privilégié de culture du riz pluvial. Leur exploitation permet une plus grande souplesse dans l'organisation des calendriers de travail (en réalisant des semis précoces) ainsi que de meilleurs rendements et autorise un rythme d'exploitation plus élevé. Le passage à une exploitation intensive est cependant limité par des contraintes de fertilité et par le développement d'une végétation graminée adventice. Même si des réponses techniques sont localement apportées (transfert et enfouissement de pailles de riz, désherbages sélectifs pour « fermer » le milieu aux graminées), un aménagement permettant de contrôler les mouvements de la nappe apparaît nécessaire à terme. Ce type d'aménagement (aplanissement, construction de digues et de canaux) est soumis à de sérieux limitants : gros investissement en travail et parfois en capital, maîtrise technique, reconnaissance juridique des droits fonciers.

L'enjeu des innovations en cours sur les cacaoyères est la mise en place de systèmes de cultures pérennes qui ne dépendent pas d'un précédent forestier. Dans un milieu peu fertile, où l'incidence de *C. odorata* est forte, la création d'une plantation soumet le paysan à une très faible productivité du travail alors que l'entrée en production est très différée par rapport à la phase pionnière (5 à 6 ans contre 3 sur un précédent forêt). Dans ces conditions, les pratiques culturales sont avant tout marquées par le souci de maintenir la stabilité du « milieu cacaoyère ». Le plus souvent, il s'agit d'entretenir le potentiel de la plantation à un niveau considéré comme minimum, malgré la baisse tendancielle des rendements. Toutefois, pour les groupes qui ont un accès élargi au foncier (lignages autochtones majeurs, héritiers des premiers pionniers) des stra-

tégies de restauration de la rente différentielle-forêt peuvent être observées : une partie des terres est mise en défens de façon à reconstituer une forêt secondaire (Léonard et Oswald 1993) ; la restauration d'un couvert arboré est favorisée dans les parties les moins productives de la plantation, qui évoluent vers une formation agroforestière.

En l'absence de réserves foncières, les techniques employées visent à maintenir le capital plantation. Là où des cacaoyers sont morts, de nouveaux plants, semés en pépinière et ensachés, sont replantés, mais aussi des caféiers ou des arbustes à fonction utilitaire ou commerciale (fruitiers, palmiers, kolatiers, plantes médicinales). Cette diversification va à l'encontre des techniques de plantation monospécifique, en plein soleil, qui ont caractérisé la phase pionnière. Tout se passe comme si les paysans cherchaient à restaurer le système « colonial » de plantation sous ombrage, dont la longévité est reconnue. Cette évolution est à relier au développement récent des cultures vivrières d'ombrage (igname *cocoaase*, taro *macabo*) ou arbustives (arbre à pain) dans les plantations. Elle répond au souci de s'autosuffire, notamment sur le plan alimentaire, et de maximiser la productivité du travail d'entretien des plantations. Cette transition de la culture cacaoyère pure vers un système de plantation diversifié qui tend à se rapprocher de systèmes agroforestiers stables – où les cacaoyers restent toutefois dominants – constitue sans doute une voie d'avenir pour l'agriculture de plantation ivoirienne.

De telles stratégies demeurent hors de portée des groupes pour lesquels l'accès au foncier est le plus restreint. Une majorité de jeunes, qu'ils soient autochtones ou fils d'immigrés, ne peuvent aujourd'hui envisager la création de plantations que sur des milieux dégradés. Cela requiert de leur part un travail considérable (lutte contre les adventices, remplacement des pieds morts) et une forte consommation de capital (traitements phytosanitaires, voire engrais). La rentabilité de cet investissement est de plus largement différée par les délais d'entrée en production. La plantation s'effectue alors sur de petites surfaces (moins de 0,5 ha) que le paysan met en valeur comme un jardin où il associe le cacao, semé en pépinière et ensaché, à une grande variété de plantes vivrières.

Une recomposition sociale au bénéfice des détenteurs de la terre et du travail

Ces changements techniques correspondent à une forte baisse de la productivité du travail paysan. C'est l'enjeu de la reproduction des exploitations pionnières que de parvenir à supporter cette baisse sans décapitaliser. De nouvelles rentes peuvent-elles être captées, susceptibles de compenser partiellement la dissolution de la rente forêt ? On pense en premier lieu au potentiel de *Chromolaena odorata*. Si cette plante semble constituer un facteur de stabilité, c'est essentiellement au bénéfice de

ceux qui parviennent à en contrôler le développement, au prix d'un travail considérable. La transition à un régime foncier privé rend par ailleurs possible l'émergence d'une rente foncière susceptible de compenser les coûts d'accès à la main-d'œuvre. Ce sont paradoxalement des groupes sociaux qui étaient dans une situation de moindre compétitivité au cours de la phase pionnière, les aînés autochtones et les migrants soudanais, qui manifestent aujourd'hui une capacité supérieure d'adaptation aux nouvelles contraintes écologiques et sociales.

Certains aînés autochtones : contrôle des friches et appropriation d'une rente foncière

Une grande partie des friches à *C. odorata* et des bas-fonds, qui sont devenus des enjeux fonciers majeurs pour la production vivrière, sont aujourd'hui détenus par les chefs de lignage autochtones. Le prix de ces terrains a augmenté beaucoup plus rapidement que celui de la forêt noire, stationnaire depuis une demi-douzaine d'années, mais leur location pour un cycle de culture est plus fréquente et plus avantageuse (7). Une véritable rente foncière se développe qui tend à constituer un élément-clé de la stabilité et de la reproduction des exploitations autochtones.

Si les transferts liés à cette rente sont majoritairement employés à satisfaire les besoins monétaires des familles, il n'est pas rare qu'ils prennent la forme de services en travail, pour le défrichage ou le sarclage d'une surface équivalente, et permettent de compenser partiellement les départs de manœuvres. Les réserves foncières constituent également un moyen de s'attacher les services de métayers, qui s'assurent par ce biais l'usufruit d'une parcelle vivrière et la couverture des besoins alimentaires de leur famille. Si les réserves sont suffisantes et permettent de reconstituer des îlots de forêt secondaire, ces terrains sont utilisés pour créer de nouvelles plantations, au besoin en réactivant sous une forme renouvelée l'échange terre-travail : des petites surfaces sont cédées à des demandeurs de terre pour y planter du cacao, le verger étant divisé entre le travailleur et le propriétaire à son entrée en production (8).

7. Depuis la dévaluation du franc CFA de janvier 1994, le prix d'un hectare de friches ou de bas-fonds peut s'élever à 70-80 000 F CFA, contre 100-120 000 F CFA pour une forêt « noire », et son loyer pour un cycle de culture varie entre 20 et 30 000 F CFA selon la qualité du recrû.
8. Cette forme d'accès au foncier se rapproche du *dibi-ma-dibi*, pratiqué dans l'est du Ghana et au sud-ouest du Togo lors de la phase de colonisation agricole (Antheaume 1982, Hill 1963, Quesnel et Vimard 1981). L'apparition d'une réponse sociale similaire à des étapes opposées du développement de l'économie de plantation et du régime de propriété privée mériterait une réflexion approfondie, en particulier en ce qui concerne le cadre institutionnel de ce développement.

Cette rente demeure cependant l'apanage des chefs de famille qui contrôlent les réserves foncières. Elles ne résolvent pas les problèmes d'installation des jeunes générations, dont l'accès à la terre demeure conditionné à de forts prélèvements en travail de la part des aînés : il s'agit de l'une des composantes, et non la moindre, de la rente foncière dont bénéficient ces derniers. Ces jeunes disposent d'un droit coutumier restreint sur les friches courtes pour assurer leur alimentation, mais peuvent rarement y créer une plantation. Leur état d'insolvabilité représente un obstacle au mariage, même en dehors du cadre coutumier. Il s'agit en ce sens d'un secteur de la population qui se trouve en dessous du seuil de reproduction *biologique*, à l'image d'une majorité des fils de planteurs baule. Ces jeunes n'ont d'autre alternative pour accroître leur productivité que de multiplier les cycles de culture vivrière sur les terres de faible potentiel qui leur sont prêtées, au risque de les épuiser et de provoquer leur savanisation, menaçant à terme la stabilité de l'ensemble du système agraire (Oswald 1994).

Les Burkinabé : rente-travail, intensification et accumulation

Les planteurs burkinabé ont été peu touchés par l'accroissement du coût relatif de la main-d'œuvre. Ce phénomène est d'abord lié au moindre coût de reproduction de la main-d'œuvre dans les savanes soudaniennes (voir *supra*). Il s'explique aussi par la faible mobilité de ses membres hors de la structure sociale mosi, qui, de longue date, a fait de la migration l'une des composantes de sa reproduction. Il a enfin été moins affecté par les stratégies de sortie de l'agriculture, comme ce fut le cas pour les autochtones ou les Baule. Ces conditions donnent aux planteurs burkinabé l'accès à une force de travail, familiale aussi bien que salariée, semi-captive qu'ils peuvent soumettre à un taux d'exploitation élevé, et leur ont permis de préserver une marge d'accumulation, même lorsque le prix du cacao était très faible. Elles se traduisent par la mise en œuvre de systèmes de production beaucoup plus intensifs et par une forte et récente diversification des activités, tant agricoles qu'extra-agricoles (commerce, transport, crédit, construction de rapport). L'emploi d'intrants chimiques est également plus intensif et les rendements cacaoyers sont largement supérieurs aux moyennes observées dans les autres groupes (Léonard 1994).

Cette utilisation intensive des intrants ne s'explique que par une forte capacité à mobiliser l'épargne. L'accès au crédit s'effectue à travers un groupe de planteurs-entrepreneurs qui ont réinvesti les produits du boom cacaoyer dans des activités commerciales ou usuraires lorsque leurs homologues baule ou autochtones orientaient leurs stratégies vers le milieu urbain. Les réseaux de crédit et de commercialisation reposent sur un tissu social très structuré et hiérarchisé. Cette forte coercition

sociale a sans doute limité, lors de la phase pionnière, l'accumulation de terre à titre personnel et l'extension des exploitations. En période de saturation foncière et de pénurie financière, cependant, ce contrôle collectif représente une sécurité : si les contraintes demeurent – et se traduisent notamment par le prélèvement d'une part importante du surtravail des planteurs, via les prix d'achat du cacao (souvent inférieurs de 10 % à ceux dont bénéficient les Baule et les autochtones) et par l'obligation de services aux chefs de la communauté – elles sont compensées par un accès privilégié à la main-d'œuvre et au crédit.

Ces performances se traduisent aujourd'hui par des stratégies offensives d'expansion foncière. D'une part, les Burkinabé sont omniprésents sur le marché foncier et sont à l'origine de nombreux achats de friches et de vieilles plantations aux autochtones. Le taux élevé d'exploitation de la main-d'œuvre leur permet de réaliser de gros investissements en travail pour valoriser ou réhabiliter ces terrains, même si la rentabilité en est très différée (aménagement des bas-fonds, rénovation de vieilles cacaoyères ou de caféières). Cette capacité d'expansion et de mise en valeur de terres pauvres alimente à son tour la pompe à main-d'œuvre et contribue à sécuriser la force de travail des exploitations. D'autre part, par la pratique de l'usure, ils exploitent également nombre de plantations « mises en garantie » par leur propriétaire (voir *supra*).

Les tendances lourdes : décapitalisation ou intensification ?

Désormais dépourvus de rente de situation dans l'accès à la terre et à la main-d'œuvre, de nombreux planteurs sont engagés dans un processus plus ou moins avancé de décapitalisation, qui menace de les reléguer à une économie d'autosubsistance. À terme, il est possible que la reproduction de ces exploitations repose partiellement sur une recolonisation dans les anciennes régions cacaoyères du sud-est, où les départs précoces vers les zones pionnières ont en définitive contribué à créer une situation de moindre saturation foncière (Affou et Tano 1988, Ruf 1994). D'autres changements peuvent influencer sur les systèmes locaux de production, comme la diversification des cultures vivrières marchandes (Chaléard 1994), ou la combinaison, dans le cycle annuel d'activités de production agricole villageoise et d'activités salariées ou informelles urbaines ou périurbaines.

Il apparaît cependant évident que l'avenir d'une majorité d'exploitations va dépendre de leur capacité à entreprendre une intensification à un niveau de moindre productivité (replantations, définition de systèmes de cultures vivrières stabilisés sur friches courtes et sur bas-fonds). Des formes d'intensification apparaissent sur les exploitations baule de taille réduite chez certains jeunes autochtones qui ont eu accès à un petit héritage. Les innovations sociales visent à reproduire les schémas d'organi-

sation propres aux Burkinabé : création de groupes d'entraide utiles pour franchir les goulots d'étranglement du calendrier agricole ; réactivation de structures coopératives destinée à faciliter l'accès au crédit délivré par les exportateurs de cacao. Les réseaux capitalistiques burkinabé semblent d'ailleurs jouer un rôle significatif dans cette restauration du crédit. Des rapports d'interdépendance et d'exploitation au bénéfice des détenteurs de capital s'instaurent alors, qui ne sont pas sans analogie avec ceux existant au niveau de la communauté burkinabé. Les itinéraires techniques et les niveaux de production tendent à se rapprocher de ceux des exploitations burkinabé, même si les performances économiques demeurent affectées par le coût d'opportunité plus élevé de la main-d'œuvre.

L'intensification apparaît ainsi indissociable d'un (re)centrage des stratégies sociales sur l'activité agricole (en rupture avec les comportements d'extraversion pratiqués durant le cycle pionnier) et d'une organisation sociale renforcée (permettant notamment un fort contrôle sur la main-d'œuvre familiale). Il ne s'agit pas d'une réactivation des structures lignagères traditionnelles : le renforcement des mécanismes de contrôle social s'effectue autour, et au bénéfice des détenteurs de capital (commerçants, transporteurs, prêteurs). Cela est sensible au sein des communautés burkinabé où les réseaux de commerçants et de prêteurs se superposent aux organisations politiques décentralisées de la diaspora. Le vieillissement et la faillite économique d'un certain nombre des « chefs historiques » de la migration baule, qui ont longtemps été les seuls médiateurs entre le pouvoir et leur communauté, devraient conduire à une recomposition de même nature.

CONCLUSION. RETOUR SUR L'ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL

Les transformations récentes du système agraire sur les fronts pionniers, si elles confirment la validité du modèle des cycles cacaoyers, conduisent à s'interroger sur les dimensions potentielles de la récession et les conditions de diffusion des systèmes de production « post-pionniers » garants d'une certaine stabilité. Comme nous l'avons vu, l'effondrement annoncé de la production cacaoyère ivoirienne n'a pas eu lieu et si une baisse apparaît inéluctable à terme, les adaptations observées à l'échelle des exploitations familiales constituent sans doute une explication majeure de la vitalité de ce secteur. Elles posent cependant la question des politiques susceptibles d'encourager ces adaptations.

Le cadre politique et institutionnel dressé à l'Indépendance a joué, nous l'avons vu, un rôle moteur dans le boom cacaoyer ivoirien. Cette dynamique a largement reposé sur l'intégration de plein droit des ressortissants des savanes soudaniennes au projet national. Le fait que les dyna-

miques post-pionnières soient largement dominées par la présence des Burkinabé est en soi porteur de tensions : la fin du cycle pionnier semble également marquer la fin d'un « cycle ethnique », dominé par les Baule, et le début d'un autre, où les Burkinabé et, plus largement, les ressortissants du nord, apparaissent mieux placés dans la compétition pour les ressources économiques. Cette « montée en puissance » du « nord » s'accompagne de revendications et de tensions concernant l'accès aux ressources politiques, encore largement contrôlées par les Akan en général et les Baule en particulier.

Parallèlement, les politiques économiques appliquées depuis quelques années au secteur cacao (politique d'achat à la qualité et suppression des achats de la récolte intermédiaire en 1993, répartition de l'excédent commercial généré par la dévaluation de 50 % du F CFA en 1994) ont conduit à une réduction constante de la part de la valeur produite revenant aux planteurs. Depuis six ans, ceux-ci ont dû supporter l'essentiel de l'ajustement de la filière cacao, notamment en payant, par le biais des prix bord-champ, une grande partie de la dette contractée par l'État vis-à-vis des exportateurs. La relative stabilité de la production nationale de cacao ne doit pas conduire les décideurs à se méprendre sur la capacité des planteurs à surmonter la dégradation de leurs niveaux de productivité. Les arbitrages récents relatifs à la répartition de la rente cacaoyère (soudainement presque décuplée en monnaie locale à la suite de la dévaluation) et à la participation des étrangers à la vie politique peuvent laisser craindre un scénario « à la ghanéenne ». A la fin des années 1960, la réponse donnée par l'État ghanéen à la stagnation de la production nationale de cacao et de ses revenus d'exportation avait été d'accroître ses prélèvements puis de compenser partiellement cette ponction en écartant les étrangers du partage du produit résiduel (Gastellu 1982). Le résultat fut un effondrement de la production nationale. Vingt-cinq ans plus tard, la Côte d'Ivoire est arrivée à une étape similaire de son cycle du cacao. Absorbés par la compétition politique, ses dirigeants actuels et potentiels sauront-ils tirer les leçons de l'exemple ghanéen ?

BIBLIOGRAPHIE

- Affou, Y. S. et Tano, K., 1988. Saturation foncière, migration rurale et pénurie de main-d'œuvre. Le cas de la Boucle du Cacao. CIRES-AISA-ORSTOM, Abidjan, 19 p., multigr.
- Affou, Y. S. et Tano, K., 1992. Migration rurale et dynamique socio-économique. De la Boucle du Cacao au sud-ouest ivoirien. CIRES-AISA-ORSTOM, Abidjan, 36 p., multigr.
- Antheaume B., 1982. Des hommes à la rencontre des arbres. Le cacaoyer

- et les Akposso dans le Centre-Ouest du Togo, *Cahiers ORSTOM Sciences Humaines*, XVIII (1) : 47-62.
- Antona, F. (d'), 1992. La formation du prix du bois sur pied. Perspectives et comparaison avec les anciens procédés d'attribution des permis temporaires d'exploiter, Université des sciences sociales de Grenoble-SODEFOR, 140 p., multigr.
- Chaléard, J.-L., 1993. Cocoa planters and land investment in towns in Côte d'Ivoire, communication à l'*International Conference on Cocoa Economy*, Askindo-CIRAD, Bali, 19-22 oct. 1993, à paraître.
- Chaléard, J.-L., 1994. L'essor du vivrier marchand : un contre-modèle aux marges du modèle étatique ivoirien ?, communication au Colloque *Crises, ajustements et recompositions en Côte d'Ivoire, la remise en cause d'un modèle*, ORSTOM-GIDIS-CI, Abidjan, 28 nov.-2 déc. 1994.
- Chauveau, J.-P., 1994. Crises, innovations et reconversions : histoire comparée de la cacaoculture en Gold Coast, au Nigeria et en Côte d'Ivoire (années 1890-1945), in *Crises et ajustements en Côte d'Ivoire, les dimensions sociales et culturelles*, GIDIS-CI-ORSTOM : 105-116.
- Chauveau, J.-P. et Dozon, J.-P., 1985. Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire, *Cahiers ORSTOM Sciences Humaines*, XXI (1) : 63-80.
- Chauveau, J.-P. et Léonard, E., 1995. Les déterminants historiques de la diffusion de la cacaoculture et des fronts pionniers en Côte d'Ivoire, à paraître in W. G. Clarence-Smith, ed., *Cocoa pioneer fronts since 1800 : the role of smallholders, planters and merchants*, Macmillan, London.
- Dozon, J.-P., 1985. *La société bété*. ORSTOM-Karthala, Paris, 367 p.
- Gastellu, J.-M., 1982. Les plantations de cacao au Ghana, *Cahiers ORSTOM Sciences Humaines*, XVIII (2) : 225-254.
- Gastellu, J.-M., 1989. *Riches paysans de Côte d'Ivoire*, L'Harmattan, Paris.
- Hill, P., 1963. *Migrants cocoa farmers of southern Ghana*, Cambridge University Press, London, 268 p.
- Léna, P., 1979. Transformation de l'espace rural dans le front pionnier du sud-ouest ivoirien, Thèse de troisième cycle, Université de Paris-X, 345 p.
- Léonard, E., 1994. Crise écologique, crise économique, crise d'un modèle d'exploitation agricole. Ajustements et recomposition sociale sur les anciens fronts pionniers ivoiriens, communication au Colloque *Crises, ajustements et recompositions en Côte d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle*, ORSTOM-GIDIS-CI, Abidjan, 28 nov.-2 déc. 1994, 15 p., multigr.
- Léonard, E. et Ibo, J. G., 1994. Appropriation et gestion de la rente forestière en Côte d'Ivoire, *Politique Africaine* n° 53 : 25-36.

- Léonard, E. et Oswald, M., 1993. Cocoa smallholders facing a double structural adjustment in Côte d'Ivoire : social and technical responses to a predicted crisis, communication à l'*International Conference on Cocoa Economy*, Askindo-CIRAD, Bali, 19-22 oct. 1993, à paraître.
- Lesourd, M., 1982. L'émigration baoulé vers le sud-ouest de la Côte d'Ivoire, Thèse de troisième cycle, Université de Paris-X, 526 p., multigr.
- Lesourd, M., 1988. La forêt, la machette et le billet de banque. Problématique du colonat agricole en région d'économie de plantation : l'exemple du système de production baule (Côte d'Ivoire forestière), *Cahiers ORSTOM Sciences Humaines*, 24 (1) : 78-97.
- Losch, B., 1994. La relève incertaine de la régulation étatique dans les filières café et cacao en Côte d'Ivoire, in *Crises et ajustements en Côte d'Ivoire, les dimensions sociales et culturelles*, GIDIS-CI-ORSTOM : 134-143.
- Oswald, M., 1994. La problématique de l'insertion des jeunes dans les systèmes de production du Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire (des exemples tirés de communautés bête et baule), communication au Colloque *Crises, ajustements et recompositions en Côte d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle*, ORSTOM-GIDIS-CI, Abidjan, 28 nov. - 2 déc. 1994, 10 p., multigr.
- Quesnel, A. et Vimard, P., 1981. *Dynamique de population en économie de plantation. Le plateau de Dayes au Sud-Ouest du Togo*, ORSTOM, Études et Thèses, Paris, 460 p.
- Ruf, F., 1987. Éléments pour une théorie sur l'agriculture des régions tropicales humides. I- De la forêt, rente différentielle, au cacaoyer, capital travail, *L'Agronomie Tropicale*, 42-3 : 218-232.
- Ruf, F., 1988. Stratification sociale en économie de plantation ivoirienne, Thèse de troisième cycle à l'Université de Paris-X, 6 tomes.
- Ruf, F., 1991. Les crises cacaoyères. La malédiction des âges d'or ? *Cahiers d'Études Africaines*, 121-122, XXXI (1-2) : 83-134.
- Ruf, F., 1993. From « forest rent » to « tree capital », the basic rules of the cocoa cycles, communication à l'*International Conference on Cocoa Economy*, Askindo-CIRAD, Bali, 19-22 oct. 1993, à paraître.
- Ruf, F., 1994. Crises et ajustements structurels spontanés : le cacao et le département d'Abengourou (Côte d'Ivoire), in *Crises et ajustements en Côte d'Ivoire, les dimensions sociales et culturelles*, GIDIS-CI-ORSTOM : 117-133.
- Schwartz, A., 1993. *Sous-peuplement et développement dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire*, ORSTOM, Col. Études et Thèses, Paris, 490 p.